



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU
CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE JEUDI 20 JUILLET 2023
À 13H01 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Monsieur le maire François Veilleux ;
Madame la conseillère Nicole Jacques ;
Messieurs les conseillers Jérôme Pomerleau, Kevin Pomerleau et Patrick Mathieu.

Est également présente :

Me Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du maire, François Veilleux.

Ordre du jour de la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. URBANISME
 - 3.1 MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – AVIS PUBLIC
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 OCTROI DU CONTRAT D'ÉCLAIRAGE ET AUTRES TRAVAUX DE LA CITÉ SPORTIVE
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2023-07-7835 IL est proposé par Jérôme Pomerleau appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

3. URBANISME

3.1. MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – AVIS PUBLIC

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2023-498 constituant un comité consultatif d'urbanisme prévoit le mode de nomination et de remplacement de ses membres ;

CONSIDÉRANT QUE l'un des membres citoyens a quitté ses fonctions dernièrement et qu'un avis public doit être donné par le conseil de la Ville ;

R-2023-07-7836 IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville demande à Sandra Bernard, greffière, de publier un avis public à l'effet qu'un poste citoyen est ouvert, avec des conditions pour l'envoi de candidatures qu'elle pourra déterminer.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1. OCTROI DU CONTRAT D'ÉCLAIRAGE ET AUTRES TRAVAUX DE LA CITÉ SPORTIVE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a publié un appel d'offre public concernant le projet d'éclairage et autres travaux devant être réalisés dans la Cité sportive de Beauceville sous le numéro 1712933 du Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE, le 11 mai 2023, les prix reçus, taxes incluses, étaient les





suivants :

Excavations Lapointe et Fils Inc. :	871 572,59 \$
Cité Construction TM :	946 704,15 \$
Les Constructions GBM Inc. :	973 235,00 \$
R.J. Dutil et frères Inc. :	976 482,69 \$

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission reçue, était celle préparée par Excavation Lapointe et fils Inc., a été jugée conforme, mais qu'une liste des sous-traitants était manquante, ce qui constitue un manquement mineur ;

CONSIDÉRANT QUE, à la suite de la demande lui ayant été faite, Excavations Lapointe et fils Inc. a rapidement fourni le document manquant ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Éqip solution/génie a analysé les soumissions et émis la recommandation d'accorder le contrat à Excavations Lapointe et fils Inc. ;

R-2023-07-7837

IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

D'OCTROYER le contrat pour les travaux d'éclairage et autres travaux à Excavations Lapointe et fils inc., pour la somme de 871 572,59 \$, taxes incluses ;

QUE la somme sera payée de la façon suivante :

- Une somme totale de 618 858,00 \$ sera payée par la Fondation des sports et loisirs de Beauceville, répartie comme suit :
 - o 318 858,00 \$ au moment de l'octroi du contrat de réalisation de ces travaux par la Ville de Beauceville ;
 - o 150 000,00 \$ dès que les lumières seront fonctionnelles ;
 - o 75 000,00 \$ un an après que les lumières soient fonctionnelles ;
 - o 75 000,00 \$ deux ans après que les lumières soient fonctionnelles.
- Le résidu de cette dépense sera payé à même le règlement d'emprunt 2018-398 ;

QUE la Ville s'engage à signer un contrat notarié constatant la donation.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2023-07-7838

IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Fin de la séance : 13h07

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

SANDRA BERNARD, greffière

